



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

avec le concours de l'ASA MAINE BRETAGNE,

La Région des Pays de La Loire, le département de la Mayenne,

La ville de Laval et l'Association sportive de Karting de Laval,

Organise les 9 et 10 septembre 2023 sur la piste de Karting de Beausoleil de LAVAL, la

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES SLALOMS 2023

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue **LRSA Bretagne Pays Loire** sous le numéro **31 en date du 16/06/2023**, et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro **436 en date du 16/06/2023**.

Site internet de la Finale : <https://finaledesslaloms2023.fr>

Organisateur technique :

Nom : **ASA Maine Bretagne : circuit des 24 heures du Mans, 72019 Le Mans Cédex 2**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège Commissaires Sportifs :	M JOUBERT Dominique	Licence n° 14860
Commissaires Sportifs :	M DAMS Christian	Licence n° 2498
	M ISOREZ Michel	Licence n° 213608
Directeur de Course :	M MINEUR Jean-Louis	Licence n° 29169
Directeur de Course Adjoint :	M HABELIN Kevin	Licence n° 193149
Directeur de Course Adjoint :	M BOULAY Dany	Licence n° 2490
Directeur de Course Parc concurrents :	M COUSIN Guillaume	Licence n° 206258
Commissaires Techniques A responsable :	M MEVEL André	Licence n° 186089
Commissaires Techniques A adjoint resp :	M WATTU Gwenaël	Licence n° 47803
Commissaires Techniques :	M GOURDON Luc	Licence n° 163936
Commissaires Techniques :	M BERAU Régis	Licence n° 136886
Commissaires Techniques :	M THIPHAINE Romain	Licence n° 155300

Chargés des relations avec les concurrents :	Me FROGER Chris (resp.)	Licence n° 6578
Chargés des relations avec les concurrents :	Me BRUN Isabelle	Licence n° 300920
Chargés des relations avec les concurrents	M FRETTE Régis	Licence n° 23582
Chronomètres (1B au minimum) :	M MONFORT Stéphane	Licence n° 38611
Chronomètres (1B au minimum) :	Me GAUDET Ghislaine	Licence n° 4210
Chronomètres (1B au minimum) :	Me GUION-MERLIOT Maryse	Licence n° 12140
Chronomètres (1B au minimum) :	M CHARON PATRICK	Licence n° 45458
Chargés des commissaires de route :	M RUELOO Didier (responsable)	Licence n° 206257
	M BERNARD Alain	Licence n° 44748
Speakers officiels :	M DELHUMEAU Laurent M DEFLOOR Benoist	
Médecin :	M Dr LESCALIE François	Licence n° 300331
Chargé de Presse et communication :	M TBC	Licence n° _____

Juges de fait :

Excepté les membres du collège, tous les officiels licenciés FFSA figurant dans ce règlement (les commissaires compris) sont des juges de fait.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 28 août 2023 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 31 août 2023

Vérifications administratives le vendredi 8 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures 15
et de 13 heures 30 à 18 heures.

Vérifications administratives le samedi 9 septembre 2023 de 7 heures à 9 heures (sur demande écrite).

**** Un briefing écrit** sera remis contre signature lors des vérifications administratives.

Lieu : salle de Réception du Karting

Vérifications techniques le vendredi 8 septembre 2023 de 10 heures 15 à 12 heures 30
et de 13 heures 30 à 18 heures 15.

Vérifications techniques le samedi 9 septembre 2023 de 8 heures 15 à 9 heures 15

Lieu : Local Technique du Paddock du karting.

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 9 septembre 2023 à 8 heures.

Lieu : Tour de contrôle du karting.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais **chronométrés** samedi 9 septembre 2023 à 9 heures 30, au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).

Essais non chronométrés (1 seul passage) le samedi 9 septembre 2023 à partir de 10 heures

Essais non chronométrés (1 seul passage) le dimanche 10 septembre 2023 de 8 heures 30 à 10 heures

**** Briefing des pilotes** : samedi 9 septembre 2023 à 11h45, lieu : salle de réception du karting

Présence obligatoire (pilotes et commissaires).

Essais chronométrés le samedi 9 septembre 2023 à 13 heures 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course samedi 9 septembre 2023 à 15 heures 30 au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).

Course :

- 1^{ère} manche le samedi 9 septembre 2023 à partir de 15 heures 45.
- 2^{ème} manche le dimanche 10 septembre 2023 à partir de 10 heures 15.
- 3^{ème} manche le dimanche 10 septembre 2023 à partir de 13 heures.
- 4^{ème} manche le dimanche 10 septembre 2023 à l'issue de la 3^{ème} manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage : au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).

****Des reconnaissances pédestres uniquement (vélo, trottinette non admis) seront autorisées vendredi 8 septembre de 16 heures à 18 heures et samedi 9 septembre de 8 heures 30 à 9 heures 30.**

Affichage des résultats provisoires le dimanche 10 septembre 2023, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office :

Lieu: *face à l'entrée de la prégrille, coté semi-podium ACO.* Matérialisé par des barrières et de la rubalise, gardé par un officiel, le pilote et l'assistant devront évacuer dès l'arrêt de la voiture. Les véhicules ne seront libérés que sur accord du Collège, sous peine d'exclusion.

Remise des prix le dimanche 10 septembre à partir de 18 heures, lieu : au camion semi-podium de l'ACO.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications techniques avant épreuve, voir Article 1.2p.

Des pesées libres pourront être effectuées lors des vérifications d'avant épreuve près du local des techniques.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

GARAGE BORDELIN "Zone Activité" Route de Charmes 53480 VAIGES

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Pour les véhicules de prêt et ou de location, l'autorisation du prêt ou de location (du propriétaire) ainsi que de l'autorisation de participation (du propriétaire) à l'épreuve sont obligatoires.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures le samedi 9 septembre 2023.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrents : Les emplacements seront tracés et numérotés. Ils seront attribués à l'arrivée du concurrent : 1 emplacement = 1 voiture de course + 1 autre véhicule. Regroupement avec les autres concurrents de sa Ligue. - Remorque Fermée : Parking possible sur emplacement du concurrent si c'est son assistance, ou en parc remorque s'il le souhaite - Remorque Ouverte : Obligatoire sur parc remorque prévu à cet effet.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Article R 331.10 A 331.32 du code du sport

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Monsieur VALLET Jean-Jacques

6 Impasse des champs verts, 44120 Vertou

Tel : 06 13 70 71 60 adresse mail : jeanjacquesvallet@wanadoo.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et **au plus tard le jeudi 31 aout 2023 à minuit.**

Les frais de participation sont fixés à 140 €, avec la publicité optionnelle de l'organisateur ou 280 € sans la publicité optionnelle.

Important : Les bulletins d'engagements devront parvenir groupés, envoyés par la ligue du ou des Concurrent(s) engagé(s), obligatoirement accompagnés des frais, sous peine de non prise en compte, le chèque étant libellé à l'ordre de : **ASACO Maine Bretagne**

Après la dernière épreuve de qualification : dimanche 20 août 2023, chaque Ligue devra centraliser et valider les qualifiés (avec suppléants éventuels si désistement / empêchement des qualifiés) pour la Finale de la Coupe de France des Slaloms, afin d'envoyer les engagements à l'organisateur en une seule fois.

Forfait : Tout concurrent, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par mail à : jeanjacquesvallet@wanadoo.fr (copie : asa.maine.bretagne@lemans.org) 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Tout forfait intervenant moins de 24h avant le début de l'épreuve entrainera la restitution des frais d'engagements diminués des frais d'assurance et administratif (35 €).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises à la finale de la Coupe de France des Slaloms est fixé à **160**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms : des contrôles de sonomètres seront effectués tout au long du meeting.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : *fera l'objet d'un additif*
- Publicité optionnelle : *Pas de publicité optionnelle*

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

La finale de la Coupe de France des Slaloms, épreuve de maniabilité chronométrée, circuit de Karting de Beausoleil de Laval a le parcours suivant (voir plan) : 1 tour 3/4 du circuit de Karting.

Le plan du parcours est inclus dans le présent règlement.

La course se déroulera en quatre (4) manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : au bout de l'entrée de la pré grille, en bas des stands du karting, entrée fléchée à cet effet.

Arrivée : dans la ligne droite du PC course, entre les 2 chicanes.

Longueur du parcours : 2000 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc des concurrents situé : adjacent au circuit et à la prégrille (voir plan) sera accessible à partir de 16 heures, le jeudi 7 septembre 2023. Pour les emplacements et les remorques, voir article 1.5P ci-dessus.

Dans chaque parc, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) résistante aux hydrocarbures.
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche et non prise en charge des déchets dans les parcs est de 220 € par infraction constatée, cumulables... Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).
- pendant les vérifications au parc des vérifications : au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : **salle de Réception du Karting de 7 heures à 20 heures.**

Téléphones permanence n° 06 78 20 85 82 ou 06 73 01 55 88

Centre de secours le plus proche :

Nom : **CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL (SDIS 53 - mail : sdis53.fr)**

Lieu : **10, rue du Bois de l'Huisserie, 53000 Laval**

Téléphones n° **18 ou 112 ou 02 43 59 16 00**

..

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.1.P ESSAIS - voir article 1.2.P

**Des reconnaissances pédestres uniquement (vélo, trottinette non admis) seront autorisées les vendredi 8 septembre de 16 heures à 17 heures 30 et samedi 9 septembre de 8 heures à 9 heures.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (briefing) voir article 1.2P

7.3P. COURSE

Ordre des départs : conforme au règlement standard des slaloms

Les départs seront donnés arrêtés, soit au feu, soit au drapeau.

ROUTE DE COURSE : La route de course est matérialisée soit par des bordures, soit par des bandes de peinture. A tout moment, les voitures devront conserver les quatre roues entièrement sur la partie de la piste. Tout franchissement de bordures ou de bandes de peintures par au moins 2 roues sera pénalisé. L'usage des bas-côtés, même carrossables, est strictement interdit, sauf cas de force majeure.

APRES L'ARRIVEE : La route de course doit être respectée jusqu'au retour vers les parcs concurrents, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs).

Lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers les parcs concurrents, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leur ceinture de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour tous les pilotes jusqu'à la quille "stop" endroit auquel les pilotes devront retirer leur casque.

Il est de plus strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour. Le pilote devra rouler au pas (maxi 30 km/h). Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des Commissaires Sportifs.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée.....	Pénalité de 2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes de pénalité
Non-respect des limites de la piste	2 secondes de pénalité
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes de pénalité
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi par addition des deux meilleurs temps des quatre manches.

Les temps non retenus seront pris en compte pour le départage des éventuels ex æquo.

Les classements officiels provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Lieu : au bâtiment d'accueil de l'ASK (village des ligues) et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement général moins de 25 ans,
- 1 classement général senior,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES - COUPES

Tous les pilotes classés seront récompensés.

10.2P. PRIX

Il n'y aura aucun prix en numéraire

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Rappel Article 1.2p.: Remise des prix le dimanche 10 septembre à partir de 18 heures 30, sur le site, **semi-podium de l'ACO - (ou salle de réunion du karting si intempéries)**

DIVERS

SECURITE PISTE - MEDICALISATION

Le circuit est équipé d'un local médical dédié (26m²) non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulances pour les concurrents : **02**

L'ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue : **NON**

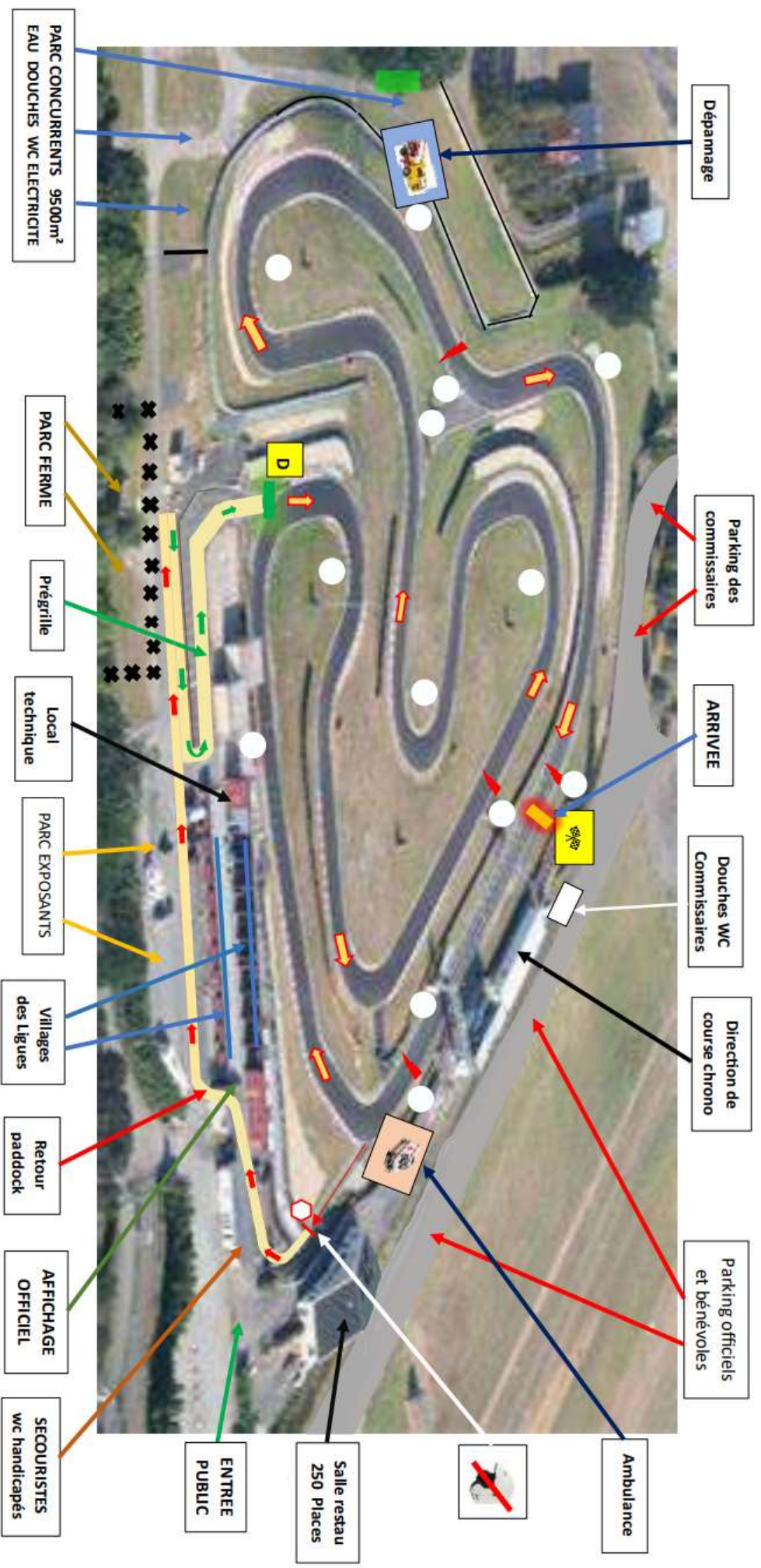
HEBERGEMENT :

Pour votre hébergement, vous pouvez contacter les hôtels ou gites suivants :

Hotels a proximité du circuit de karting de Laval

Hotels à Laval et sa périphérie	Téléphone	Etoiles *	Distance du circuit en km	tarif moyen
Hôtel du Maine	02 55 48 90 64	****	17.2	70
Fasthôtel Laval	02 43 68 30 30	**	11.9	50
Le CREF - Auberge de jeunesse	02 43 67 91 00		8.9	45
Hôtel ibis budget Laval	02 43 53 32 18	**	5.1	47
Hôtel Première Classe LAVAL	02 43 98 27 74	**	7.4	51
B & B Hôtel Laval	www.hotel-bb.com	**	8.2	52
Hôtel Kyriad Laval	02 43 02 88 88	***	5.3	65
Best Western Hôtel de Paris	02 43 53 76 20	***	5.3	85
Hôtel - Restaurant Campanile Laval Ouest	02 43 69 04 00	***	11.8	77
Contact Hôtel Hôtel Marin Laval	02 43 53 09 68	**	5.1	85
Hôtel Perier Du Bignon Centre-ville de Laval	02 43 49 90 00	****	5.3	97
Hôtel ibis Styles Laval Centre Gare	02 43 67 19 25	***	5.1	90
Gites des Faluères (4 ch. pour week-end)	0243 56 00 83	?	3.5	?
Hôtel Campanile Laval Nord	02 52 21 04 49	***	5.1	63

PLAN DU SITE / CIRCUIT



DEPART
 ARRIVEE
 CHICANES
 COMMISSAIRES

Départ au bout des stands, arrivée dans la ligne droite de la direction de course. Sortie au bout de cette ligne droite, après passage des 2 chicanes, puis retour paddock.
1 tour ¾ à effectuer, soit 2 Kms avec 7 chicanes.

PLAN DU SITE DE BEAUSOLEIL

